

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT PATERNE – LE CHEVAIN
DU 24 JUIN 2019**

**COMMUNE DE SAINT PATERNE – LE CHEVAIN
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-quatre juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Michel MERCIER, Maire.

Étaient présents : M.MERCIER, M.RUSSEAU, M.LEROY, MME DELAFOSSE, M RENARD, MME GESLIN, M LEBRIS, M. MAUDUIT, MME LOPEZ, MME POIRIER, MME JEAN, MME MARIE, MME FOULON, M.SAGIR, MME DELANNOY, M. MICHALECZEK, MME RIOULT, MME GOASDOUE, M. LANOES, M. DENYS, M. TERNULLO, M. GUERIN, M. SAINT CERNIN, M. TOUCHARD

Absents excusés : M.HACHET (donne pouvoir à M.MERCIER), M DEFONTENAY, M.NAVEAU, MME VAVASSEUR, M PIRONNEAU (donne pouvoir à MME DELAFOSSE), M BALIDAS, MME LEPRINCE (donne pouvoir à M LEBRIS), M SEBILO, M BENOIT (donne pouvoir à MME GOASDOUE).

Nombres de Conseillers :

En exercice : 33

Présents : 24

Votants : 28

Secrétaire de séance : M. MICHALECZEK

Date de convocation

18/06/2019

Date d'affichage

18/06/2019

Ordre du jour :

1. Lancement d'un appel d'offres en procédure adaptée pour la réhabilitation de la maison pour Tous- Espaces jeunes (associations sportives, scolaires, centre de loisirs) salle polyvalente,
2. Questions diverses,
3. Approbation du procès-verbal du 3.06.2019.

DB 2019-034 – LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES EN PROCEDURE ADAPTEE POUR LA REHABILITATION DE LA MAISON POUR TOUS – ESPACES JEUNES (ASSOCIATIONS SPORTIVES, SCOLAIRES, CENTRE DE LOISIRS) SALLE POLYVALENTE.

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L1211-1; R2123-1 du Code de la commande publique,

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de la réalisation de la réhabilitation de la Maison pour Tous – Espaces jeunes (Associations sportives, scolaires, Centre de Loisirs) salle polyvalente engagé par la délibération du 26 novembre 2013 concernant le choix de l'architecte pour la mission de maîtrise d'œuvre,

Il convient de lancer un appel d'offres ouvert en procédure adaptée.

Monsieur le Maire précise : - que le montant prévisionnel des travaux s'élève à 152 792.00 €

- que les crédits nécessaires sont inscrits au budget – chapitre 23 –

Et demande au Conseil Municipal de relancer une procédure en cas d'appel d'offres infructueux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (28 voix pour):

⇒ **ACCAPTE** d'engager la procédure pour lancer un appel d'offres ouvert en procédure adaptée dans le cadre de la réalisation de la réhabilitation de la Maison pour Tous pour l'Accueil de Loisirs sans Hébergement (A.L.S.H.)

⇒ **INDIQUE** : - que le montant prévisionnel des travaux s'élève à 152 792.00 €. - que les crédits nécessaires sont inscrits au budget – chapitre 23 -

⇒ **DIT** que la commission d'appel d'offres sera chargée de l'examen des offres.

⇒ **AUTORISE** Monsieur le Maire à relancer une procédure en cas d'appel d'offres infructueux.

⇒ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

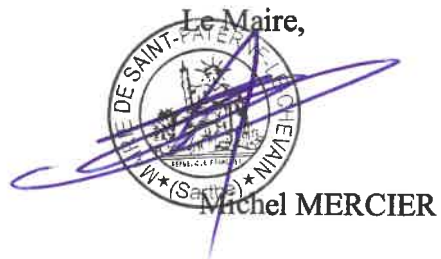
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H30.

Le secrétaire de séance,

Boris MICHALECZEK



Le Maire,



Michel MERCIER